

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-justice-solidarité

**Ministère de l'Administration du
Territoire et de la Décentralisation**
.....



Projet d'Appui à la Gouvernance Locales (PAGL).

Financement Banque mondiale-IDA N°D445-GN

Appel à Manifestations d'Intérêt

Recrutement d'un consultant individuel pour la réalisation de graphisme des supports de communications

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) accompagne l'ensemble des 362 Collectivités locales de Guinée à travers le Fonds National Développement Locale (FNDL), le Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODEC CON) et le Fonds de Développement Economique Local (FODEL).

Les profondes mutations intervenues en Guinée, depuis 2021 ont redistribué les cartes de la gouvernance locale, faisant de l'ANAFIC, l'instrument unique de financement de la politique de décentralisation à travers la mutualisation et l'opérationnalisation de 3 fonds : le Fonds de Développement Economique Local (FODEL), le Fonds National de Développement Local (FNDL) et le Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODEC CON). Ce changement, consacre ainsi la politique de décentralisation comme une option stratégique d'opérer au cours de cette Transition, des changements qualitatifs en matière de gestion financière des rares ressources disponibles et de consolider la participation des citoyens dans la conduite des affaires locales.

L'ANAFIC dans sa nouvelle configuration, conformément au Décret **D/2023/0031/PRG/CNRD/SGG** du 24 Janvier 2023 est désormais l'unique outil du gouvernement pour asseoir une meilleure mobilisation des ressources internes et externes, améliorer l'efficacité des opérations de transfert de fonds aux Collectivités Locales et mieux qualifier le processus de renforcement des capacités des ressources humaines de celles-ci et renforcer la maîtrise d'ouvrage du développement local décentralisé et participatif.

Pour accomplir cette mission, l'ANAFIC bénéficie aujourd'hui de l'accompagnement des partenaires techniques et financiers majeurs, notamment la Banque mondiale et l'AFD dont les interventions permettent de prendre en compte tout le paquet défini par les politiques sectorielles en vue de l'effectivité des compétences transférées aux communes pour assurer une bonne gouvernance locale.

Dans la perspective de l'appui à l'opérationnalisation de l'ANAFIC et à la consolidation des acquis du PACV, le Gouvernement guinéen a obtenu un accompagnement de la Banque mondiale, à travers le Projet de Gouvernance Locale (PAGL) à hauteur de 40 millions de dollars US. L'objectif de développement de ce Projet est d'améliorer la capacité du gouvernement local à gérer les ressources financières publiques de manière transparente et participative, et de contribuer à l'atténuation des conflits locaux. Ce Projet exécuté par l'ANAFIC qui en assure sa gestion et comporte 4 composantes à savoir :

- ✓ La composante 1 : Soutien à l'opérationnalisation du FNDL. Cette composante vise à fournir des incitations afin d'améliorer la disponibilité et la gestion des ressources au niveau des collectivités locales en soutenant les réformes visant à renforcer : (i) la disponibilité des ressources transférées

aux CL, et (ii) les mécanismes de responsabilisation relatifs à l'utilisation des ressources publiques des CL.

- ✓ La composante 2 : Renforcement des institutions et des capacités pour une gouvernance locale inclusive et responsable. Cette composante vise à soutenir la mise en œuvre d'un processus de décentralisation inclusif et responsable à travers trois sous-composantes complémentaires à savoir :
 - La sous-composante 2.1 : Renforcement et informatisation de la gestion des Finances Publiques locales. Qui soutiendra l'assistance technique, la formation, les études et le matériel adéquat pour renforcer la capacité et les fonctions des CL afin de mieux gérer leurs finances publiques.
 - La sous-composante 2.2 : Soutien à la mise en œuvre de la décentralisation. Qui contribuera au renforcement du processus de décentralisation et du cadre juridique à travers des études, une assistance technique et un renforcement des capacités, et inclura les activités renforcement des capacités institutionnelles aux différents niveaux.
 - La sous-composante 2.3 : Engagement Citoyen et Système Communautaire d'Alerte Précoce et de Réponse (SAPR). Qui soutiendra la mise à échelle et l'amélioration des outils d'engagement citoyen et des activités pilotes du Système d'Alerte Précoce et de Réponses (SAPR) menées dans le cadre du PACV3, en mettant l'accent sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).
- ✓ La composante 3 : Gestion du Projet et soutien à l'ANAFIC. Au niveau national, le projet sera géré par l'ANAFIC. Cette composante financera alors les principales fonctions de gestion de l'UGP, telles que : (a) le suivi-évaluation (y compris les études) ; (b) les audits financiers du projet ; (c) les coûts des équipements et autres charges récurrentes de l'UGP qui ne sont pas intégrés dans le budget de l'ANAFIC ni dans celui du PANAFIC, et (d) la communication.
- ✓ La composante 4 : Composante d'Intervention d'Urgence Contingente (CERC). Cette sous-composante à budget zéro crée un fonds d'urgence qui pourrait être utilisé en cas de catastrophe naturelle après déclaration officielle d'une urgence nationale ou sur demande officielle du GG.

Vue l'ampleur et l'importance des résultats attendus ainsi que leur impact sur la gouvernance locale, il est important que l'ANAFIC soit connue auprès des bénéficiaires et acteurs concernés. C'est pourquoi, il est nécessaire de développer une stratégie bâtie en premier sur l'identité visuelle et des supports de communication pour mieux informer et mobiliser les bénéficiaires et les partenaires. La stratégie de communication veut s'appuyer sur le graphisme pour favoriser la visibilité de l'ANAFIC, ses activités et ses résultats dans son action auprès des collectivités locales.

Ainsi, la Direction Générale de l'ANAFIC envisage s'attacher les services d'un consultant individuel pour la réalisation de graphisme des supports de communication pour élever le degré de notoriété de l'ANAFIC à travers son image.

II- OBJECTIFS DE LA MISSION

II.1 : Objectif général :

Assurer la réalisation du graphisme des supports de communication de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) pour vulgariser et promouvoir les actions réalisées dans la gouvernance locale en Guinée.

II.2 : Objectifs spécifiques :

- ❖ Assurer la création de supports divers, gabarits, Template et visuels de communication nécessaires à la bonne visibilité de l'ensemble de l'institution et de ses activités ;
- ❖ Appuyer le service de communication de l'ANAFIC dans la production et les choix graphiques des supports et outils conformément au plan de communication.
- ❖ Concevoir des supports de communication : visuels infographiques, affiches, brochures, plaquettes et autres produits graphiques) tenant compte de la spécificité des parties prenantes de l'ANAFIC et ayant pour objectif de les informer et de les mobiliser par des visuels synthétiques.

III. RESULTATS ATTENDUS

Aux termes de la mission, les maquettes des documents infographiques suivants sont produites en format électronique avec un spécimen en papier selon les thèmes proposés par l'ANAFIC :

- Maquettes d'affiches pour impression sur support adhésif autocollante ;
- Maquettes de dépliants ;
- Maquette de brochures thématiques (fiche de projet)
- Maquette de calendriers et agendas ;
- Rapport annuel ;
- Magazine ;
- Plaquettes ou brochures de présentation
- Dossier de presse ;
- Modèles de publication sur les réseaux sociaux ;
- Affiche ou Flyer de présentation évènementiel ;
- Pochettes institutionnelles ;
- Fiches thématiques sur les expertises de la structure ;
- Elaborer les fiches de plaidoyer ou Fact sheets adaptés aux différentes cibles ;
- Gabarits goodies, objet publicitaire/PLV...
- Autres documents d'infographie de communication de l'ANAFIC

IV. RESPONSABILITES ET TACHES A ACCOMPLIR PAR LE CONSULTANT

Le consultant sera placé sous la supervision de la Direction Générale de l'ANAFIC et travaillera en étroite collaboration avec son service de communication. Il aura pour principales tâches de mettre sous forme infographique les documents ou outils de communication de l'ANAFIC pendant toute la période de la mission. La description des tâches et des responsabilités se veut une indication du genre de tâches exigées pour la mission. Cette description n'est pas exhaustive et d'autres tâches non mentionnées ci-dessus pourraient être nécessaires pour la pleine réalisation des attentes de la mission.

V. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Pour cette activité, le consultant individuel devra avoir le profil suivant :

- Avoir un diplôme minimum BAC+4 en Communication, en infographie, en Graphisme, en Sociologie, Droit, Développement communautaire, ou autre domaine équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle de 5 ans au moins dans l'accompagnement des entités (EPA, des Projets/programmes, ONG, Grandes Entreprises) dans le domaine de la communication, de l'infographie, du Graphisme et du conseil en communication visuelle ;
- Avoir réaliser au moins 3 missions similaires ;
- Avoir une expérience avec les agences onusiennes sera un atout ;
- Avoir une très bonne maîtrise des outils de conception d'applications de design partageables (Invision, Adobe XD, Marvel ...) ;
- Avoir une très bonne maîtrise des applications bureautiques courantes notamment Word, Excel, PowerPoint.
- Avoir une bonne capacité de communication en français et de rédaction des rapports techniques.

VI. DUREE DE LA MISSION

La durée estimée pour la réalisation de la mission est d'un (1) an, soit 12 mois avec un volume d'expert de 90 homme/jour. Il s'agira de mettre sous forme infographique les documents ou outils de communication des besoins déjà identifiés et d'autres qui pourraient être identifiés durant la période d'exécution de la mission.

VII. METHODE DE SELECTION :

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultants Individuels (SCI) et conformément au Règlement de la Passation des Marchés de la Banque mondiale, édition novembre 2020.

VIII. DOSSIER À FOURNIR

Le dossier de manifestation d'intérêt devra comporter les pièces ci-après :

- Une lettre de manifestation d'intérêt à adresser à Monsieur le Directeur Général de l'ANAFIC ;
- Un curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le consultant ;
- Une copie du diplôme, une copie des contrats et attestations ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le consultant.

IX. DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERET

Les consultants individuels intéressés doivent déposer les dossiers de manifestation d'intérêt à l'adresse ci-dessous en personne sous pli fermé, par courrier ou par courrier électronique au plus tard le **mercredi, le 21 juin 2023 à 10 heures 30mn** à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux heures suivantes.

DIRECTION GENERALE DE L'AGENCE NATIONALE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES (ANAFIC)

Sise au Quartier Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry

Tél : 629 00 85 49/629 00 85 30/629 00 85 85

Du lundi au jeudi : de 9 heures à 16 heures 30 minutes

Le vendredi : de 9 heures à 13 heures.

Email : mnabe@anafic.org.gn copie nabelamoussa82@gmail.com ; smtoure@anafic.org.gn ; direction@anafic.org.gn

Avec uniquement la mention « RECRUTEMENT CONSULTANT INFOGRAPHE-ANAFIC »

Conakry, le 02 juin 2023

P. O/Le Directeur Général/P
Le Directeur Général Adjoint de l'ANAFIC



Mohamed Sikhé CAMARA

